

# Les différents dispositifs d'accompagnement

## Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

**Le CLAS** devrait s'articuler avec les projets d'établissement et s'intégrer au CEL, en vue d'une harmonisation de l'ensemble des actions éducatives locales. « Il s'adresse aux élèves de l'enseignement des **premier et second degrés**, sur l'ensemble du territoire national et en priorité dans les zones urbaines sensibles et les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) »

**Tout projet émanant d'un contrat local doit mettre en évidence :**

- \* **L'identification et la caractérisation des difficultés et des besoins des élèves**, en étroite collaboration avec les enseignants des écoles et des établissements concernés, pour proposer un accompagnement personnalisé;
- \* **La constitution des groupes n'excédant pas 15 participants**, avec la possibilité de les scinder en sous-groupes pour faciliter l'aide personnalisée;
- \* **Le renforcement de l'implication des parents dans leur rôle éducatif**, facteur de meilleure intégration sociale;
- \* **Le recherche de l'adhésion des élèves et de leur famille** pour favoriser leur participation tout au long de l'année

**S'appuyant sur la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité : il ne se pose pas en alternative à l'école** mais constitue une dynamique d'accompagnement éducatif qui doit répondre aux demandes, aux besoins locaux et rechercher par des stratégies diversifiées la réussite scolaire et sociale des jeunes.

**C'est un dispositif gratuit et laïque.**

### OBJECTIFS :

- \* **Aider les jeunes à acquérir des méthodes**, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir;
- \* **Élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents**, promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté par **une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement**;
- \* **Valoriser** leurs acquis, **renforcer leur autonomie personnelle** et leur capacité de vie collective par la **pratique de l'entraide et du tutorat**;
- \* **Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.**

### CHAMPS D'ACTION

- \* Aide aux devoirs
- \* Apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.
- \* L'aide à la parentalité

### Bénéficiaires :

- \* Les enfants récemment arrivés en France
- \* Priorité aux moments charnières du parcours scolaire
- \* Les enfants n'évoluant pas dans des conditions optimales pour une réussite scolaire.

## Le PRE (Programme de Réussite Éducative)

« Avec le programme de Réussite Éducative, le plan de **cohésion sociale vise à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés**. Il est décliné selon deux axes : les projets de Réussite éducative (PRE) et les Internats de réussite Éducative (IRE) » (*Guide méthodologique « mettre en œuvre un projet de Réussite Éducative » Ed. de la DIV*)

En effet, pour offrir toutes ses chances à l'enfant, **l'école joue un rôle prépondérant mais ne peut pas tout. Un accompagnement est indispensable sur le plan social, culturel, sanitaire, afin d'aider la famille dans son rôle éducatif.**

### OBJECTIFS :

**Accompagner de 2 à 16 ans, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.**

Les dispositifs s'articulent entre **la prise en charge individuelle et collective** des enfants et des adolescents. Ils doivent être conçus pour permettre un **suivi individualisé**.

Pour ce faire, il faut :

- \* Mobiliser, rassembler et coordonner l'ensemble des partenaires des institutions concernées.
- \* Mettre en œuvre avec les parents et essentiellement hors temps scolaire, un accompagnement des enfants et des adolescents.

### CHAMPS D'ACTION

- \* L'accompagnement scolaire
- \* Le socio-éducatif
- \* L'aide à la parentalité
- \* Le médico-social

**La participation de l'ensemble des institutions concernées est obligatoire** pour créer un dispositif de réussite Éducative. Ce partenariat garantit l'efficacité du programme.

Les dispositifs mobilisent dans le cadre du soutien **individualisé des équipes pluridisciplinaires** (service de promotion de la santé de l'éducation Nationale, les Réseaux d'Aides Spécialisés aux élèves en difficulté, les conseillers d'orientation psychologues, l'inter secteur de pédopsychiatrie, les services de la protection maternelle et Infantile, ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance, associations culturelles et sportives).

## L'Accompagnement Éducatif

Ce dispositif mis en place à la rentrée 2007 dans les collèges (publics et privés), puis en 2008 dans les écoles élémentaires de l'Éducation prioritaire (ex-ZEP) et des réseaux « ambition réussite » et tous les collèges témoigne de la volonté de l'éducation nationale de réinvestir ce secteur.

### OBJECTIFS :

**Assurer en toute équité à chaque élève, quelque soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture**, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

### CHAMPS D'ACTION:

Ce dispositif est conçu pour **les élèves volontaires** toutes classes confondues. Cet accompagnement est organisé **tout au long de l'année**. La durée indicative est de deux heures en fin de journée après la classe, **quatre jours par semaine**.

**Trois domaines éducatifs sont proposés :** l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle.

### L'aide aux devoirs et aux leçons :

Les élèves peuvent : **approfondir le travail fait en classe, réaliser les devoirs** demandés par les enseignants, **trouver une aide** si nécessaire.

### Les activités sportives :

Les élèves ont la possibilité de s'initier à différentes activités sportives qui peuvent être proposées notamment par l'association sportive des collèges.

### Pratiques artistique et culturelle :

Tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont envisageables. Cela dépend des possibilités de établissements scolaires, des structures culturelles et des intervenants extérieurs.

### Pratique informatique, multimédia et documentaire :

L'accompagnement éducatif peut également favoriser l'accès des élèves aux technologies usuelles de l'information et de la communication et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques. Pour faciliter ces pratiques : l'accès au CDI (centre de documentation et d'information) est facilité pendant les créneaux horaires de l'accompagnement éducatif.



**Le 24 + 2**  
ou 2 heures de soutien par semaine au primaire

### Qu'est-ce que c'est ?

Les heures du samedi matin sont supprimées, ce qui fait passer la durée hebdomadaire d'enseignement de 26 heures à 24 heures. Les deux heures ainsi dégagées **sont consacrées aux élèves en difficulté, qui bénéficient d'une aide personnalisée.**

L'aide est **mise en place, école par école**, par le conseil des maîtres, et arrêtée par l'inspecteur de l'Éducation nationale. L'organisation est inscrite au projet d'école et présentée au conseil d'école.

### Pour qui ?

Les élèves concernés sont ceux qui présentent des **difficultés scolaires**, après proposition de l'enseignant et accord des parents. Le repérage et le suivi des enfants est assuré par le maître qui s'appuie sur les évaluations nationales, les références en matière de connaissances et de compétences définies dans les nouveaux programmes, ainsi que les outils d'évaluation et de contrôle mis en œuvre dans les classes.

### Quand ?

Toujours **en dehors du temps scolaire**, en fonction des établissements cela peut-être sur le temps de pause méridien ou le soir après les cours.

